

COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, 20.3.2019
C(2019) 2096 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis relatif au respect de l'état de droit au sein de l'Union européenne.

Le respect de l'état de droit, qui figure parmi les valeurs fondamentales de l'Union européenne énoncées à l'article 2 du Traité sur l'Union européenne, est essentiel pour la démocratie et le respect des droits fondamentaux. Il s'agit également d'une pièce maîtresse du fonctionnement de l'Union - en tant que marché intérieur et en tant qu'espace dans lequel les lois sont uniformément appliquées et où les moyens budgétaires sont alloués correctement, et dans lequel les États membres et leurs citoyens peuvent œuvrer ensemble, dans un esprit de confiance mutuelle, à la réalisation d'objectifs partagés.

La Commission partage les inquiétudes de l'Assemblée nationale par rapport à la dégradation de l'état de droit en Pologne, Hongrie et Roumanie. Elle a déjà pris une série d'initiatives et continuera à mettre en œuvre les instruments à sa disposition afin d'aider ces pays à restaurer les contre-pouvoirs et le respect de l'état de droit ainsi que de promouvoir et de maintenir le respect de l'état de droit dans l'ensemble des États membres. La Commission souligne l'importance du soutien des États membres à ces initiatives, et remercie l'Assemblée nationale pour son soutien à cet égard. La Commission attire aussi l'attention de l'Assemblée nationale sur la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'Union européenne par rapport à l'importance pour le bon fonctionnement de l'Union du respect de l'état de droit dans chacun des États membres, et notamment l'importance de l'indépendance de la justice.

La Commission considère comme l'Assemblée nationale que l'Union européenne et ses États membres doivent en faire encore davantage pour renforcer la capacité de l'Union à promouvoir et à assurer le respect de l'état de droit.

C'est pour cette raison que, le 2 mai 2018, la Commission a proposé un règlement relatif à la protection du budget de l'Union en cas de défaillance généralisée de l'état de droit dans un État membre. Même si l'objectif est de protéger les intérêts financiers de l'Union,

*M. Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

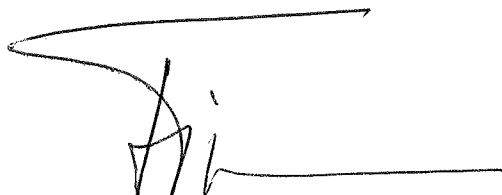
le règlement contribuera à la protection de l'état de droit. Dans ce contexte, la Commission remercie l'Assemblée nationale pour son soutien à cette proposition.

En outre, la Commission a annoncé qu'elle présentera en 2019 une initiative pour renforcer le cadre de l'état de droit établi en 2014. Cette initiative sera basée sur l'expérience des dernières années et tiendra compte des contributions générales au débat ainsi que des propositions concrètes faites par le Parlement européen et certains États membres. Les propositions concrètes pour étendre les instruments existants présentées par l'Assemblée nationale viennent très à propos dans le débat actuel et dans la préparation de cette initiative.

Enfin, la Commission voudrait souligner le rôle clé et la responsabilité des Parlements nationaux pour le respect de l'état de droit dans chacun des États membres de l'Union. Dans ce contexte, l'approfondissement du dialogue politique et de la coopération interparlementaire peuvent jouer un rôle important.

En espérant que ces observations répondront aux préoccupations soulevées par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*



*Věra Jourová
Membre de la Commission*